ENERGIE EOLIENNE :
Où en est-on en France et en Bourgogne en 2021 ?

Les objectifs poursuivis en application de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (votée en Août 2015) sont de produire 40 % de notre électricité à partir de sources renouvelables en 2030 (contre 26.9% en 2020[1]).

Appliqué à l'éolien terrestre, et selon la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui fixe notamment des objectifs intermédiaires pour chaque filière, il faudrait atteindre 24,1 GW[2] de puissance éolienne installée en 2023 et entre 33,2 et 34,7 GW en 2028 alors qu'elle n'était que de 17,6 GW fin 2020.

En Bourgogne Franche-Comté **les 862 MW éolien répartis dans 89 parcs** (390 éoliennes) ont produit l'équivalent de **9,7 % de la consommation électrique en 2020**. La puissance moyenne des éoliennes est de 2,2 MW avec une hauteur moyenne de 150 m.

Quel développement futur ?

Aujourd'hui le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), adopté fin juin 2020 par la Région, fixe un objectif d'installation de 2800 MW éolien (et 3800 MW de photovoltaïque).

Au printemps 2021, selon les chiffres de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), 275 éoliennes représentant 820MW sont autorisés et en attente de construction (ou de recours). Par ailleurs, 196 éoliennes représentant 355MW sont en phase d'autorisations administratives.

La technologie des éoliennes a fortement évolué ces dernières années. Aujourd'hui, elles ont une puissance jusqu'à 6 MW par éolienne et leur hauteur va de 180 à 250 m en bout de pale. Ces évolutions sont proposées dans les nouveaux projets et en remplacement quand c'est possible des éoliennes des parcs les plus anciens après leurs démantèlements. Ces nouvelles machines permettront d'atteindre les objectifs éoliens 2030 du SRADERR.

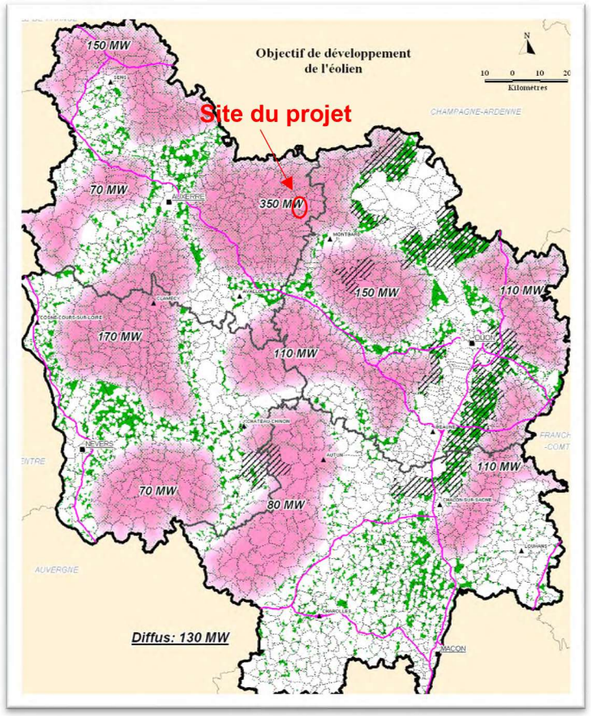

Carte du SRE Bourgogne 2012. Les secteurs retenus comme préférentiels pour le développement de l'éolien sont en rose

D'autre part, une nouvelle planification régionale a été lancée par le gouvernement et doit être menée sous un an par les Préfets de région afin d'actualiser la cartographie des zones favorables à l'éolien déjà établis en 2012 dans les Schémas Régionaux Eolien (SRE).

[1] Selon le bilan 2020 du 23 Février 2021 du Réseau de Transport d'Electricité, RTE
[2] 1 GW = 1000 MW = un million de watts. C'est la puissance moyenne pour alimenter environ 1000 foyers

GE
11 rue Arthur III – immeuble Insula
44 200 NANTES
Responsable du projet : Laetitia HUILLET Courriel : laetitia.huillet@ge.com
https://www.ge.com/fr/

Lettre d'information N°3

Projet de parc éolien dans les bois communaux de Fontaines-les-Sèches et Savoisy

Juin 2021

ACTUALITES DU PROJET

Bien que perturbées et ralenties par la situation sanitaire, les études engagées par GE dans le cadre du projet se sont poursuivies tout au long de l'année 2020 et jusqu'au premier trimestre 2021.

Le projet, situé dans la forêt communale et dans le bois de la Buchaille sur le territoire des communes de Fontaines-les-Sèches et de Savoisy, entre dans une nouvelle phase. Au terme des études d'états initiaux réalisées dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, plusieurs implantations possibles vont pouvoir être comparées afin de retenir celle qui sera la plus adaptée au site.

Les états initiaux naturalistes ont permis d'identifier les différentes zones d'enjeux du site vis-à-vis de la faune et de la flore et ainsi déterminer les zones à privilégier pour prévoir les chemins d'accès et l'implantation des éoliennes.

L'état initial paysager a conduit à des préconisations concernant la localisation des éoliennes qui permettraient au projet de s'intégrer au mieux dans le paysage perçu depuis les villages et hameaux proches mais également depuis les points de vue remarquables plus éloignés.

L'état initial acoustique a été réalisé lors de deux campagnes de mesures représentatives des périodes d'été et d'hiver : une première de 33 jours entre Septembre et Octobre 2020 puis une seconde de 26 jours entre Décembre et Janvier 2021. L'exploitation des résultats permettra, quand la position des éoliennes sera choisie, de vérifier le respect de la réglementation acoustique et le cas échéant d'adapter le projet.

Enfin le mât de mesure de vent de 120 m a été installé en Février 2020. Il collecte depuis cette date l'ensemble des données anémométriques du site : vitesse, direction, cisaillement. Les mesures ont permis de valider la ressource en vent, suffisante pour le projet, et permettront de calculer la future production du parc éolien dès que l'implantation et le type d'éolienne auront été choisies.

Ce processus de choix de la variante d'implantation et de rédaction de l'étude d'impact va être conduit jusqu'à la fin de l'année 2021.

Permanence d'information

*Une troisième permanence d'information va avoir lieu le **Mercredi 7 Juillet à la salle des fêtes de Fontaines-les-Sèches entre 14h30 et 20h**.*

La permanence se déroulera sur rendez-vous à prendre auprès de Monsieur BENOIT d'ELAN EN au **06 82 57 77 24.**

Port du masque obligatoire

ELAN EN est mandatée par le porteur de projet pour apporter les informations sur le projet et son avancement aux riverains au travers de lettres et de permanences d'informations.

Cette lettre d'information a été rédigée par ELAN EN pour le compte de GE Energy Service France à partir des informations disponibles sur le projet.

Les états initiaux du milieu naturel

L'étude du milieu naturel comprend plusieurs thématiques : la flore, les habitats naturels et la faune qui elle-même comprend plusieurs catégories : l'avifaune, les chiroptères (chauve-souris), les invertébrés, les mammifères, les amphibiens et les reptiles.

La caractérisation des espèces et habitats se fait sur un cycle d'une année complète, afin de couvrir notamment pour les oiseaux et les chiroptères l'ensemble du cycle biologique : des périodes de migrations au printemps et à l'automne, à la reproduction l'été et au passage de l'hiver. Certaines espèces fréquentent le site qu'à certaines périodes.

Préalablement à l'étude de terrain, les spécialistes s'appuient sur la bibliographie existante à différentes échelles pour pré-identifier les potentiels spécimens qu'ils pourront trouver sur et autour du site mais aussi adapter les modalités d'étude sur le terrain à ces espèces et les enjeux.

Une synthèse des états initiaux, très complets et riches au terme d'une année d'inventaire, sera proposée aux participants lors de la permanence publique.

Flore et habitats naturels

L'étude d'évaluation de la flore et des habitats naturels présents sur le site a été réalisée par le bureau d'étude Corieaulys, appuyé par la SARL Pépin-Hugonnot spécialisé dans la botanique. Les sorties de terrain réalisées par deux botanistes ont eu lieu sur 6 journées en Avril, Mai et Août 2019.

Avifaune

L'étude des oiseaux a été réalisée par le bureau d'étude en environnement EXEN au travers de 24 journées ou soirées de terrain dédiées entre Novembre 2019 et Novembre 2020. Cette expertise de terrain a été complétée par une note de synthèse des connaissances sur l'avifaune et la faune non volante réalisée par la Ligue de Protection de Oiseaux de Côte-d'Or et Saône-et-Loire (LPO) et par l'Office National des Forêts (ONF). Cette étude établie à partir des bases de données historiques d'observation de la LPO et de l'ONF dans un périmètre de 20km autour du projet permet de consolider et d'enrichir l'état initial d'EXEN.

Chiroptères

L'étude des chauves-souris a également été conduite par EXEN, entre Mars 2020 et Novembre 2020 au travers de 12 sorties de terrain. Le matériel utilisé permet d'enregistrer les cris infra-sonores émis par les chauves-souris permettant par la suite leur identification. Les prospections se font au cours de déplacements sur les sites avec des appareils portables et par la pose ponctuelle d'appareils sur des lieux stratégiques. Au total, 510 heures d'enregistrement ont été traitées. Les arbres creux ou les cavités repérées sur le site sont explorés à l'aide d'une caméra infra-rouge pour vérifier la présence éventuelle de gite. En complément, deux appareils d'enregistrement automatique ont été installés à 5 m et 65 m sur le mât de mesure de vent pendant une année. Les 7280 h d'enregistrement réalisées permettent de mesurer l'activité des chauves-souris en altitude en fonction des données météorologiques et des saisons.

Autre faune : mammifères, reptiles, amphibien, insectes

Également conduite par EXEN et enrichie de la note de synthèse de la LPO et de L'ONF, 4 journées de terrains ont été réalisées pour la réalisation de ces inventaires.

ETUDE D'IMPACT : Séquence Eviter, Réduire et Compenser « ERC »

Réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, la séquence **« éviter, réduire, compenser » (ERC)** a pour objectif :

- **Dans un premier temps d'éviter** les atteintes à l'environnement en modifiant le projet pour en supprimer les impacts : pour un projet éolien, cela passe notamment par le choix de la zone d'étude dans un contexte régional, puis à l'échelle plus locale dans le nombre et le positionnement des éoliennes ou encore des accès…

- **Dans un second temps de réduire** l'intensité ou l'étendue des atteintes qui n'ont pu être complétement évitées : l'optimisation des accès et des aménagements pour les travaux, le choix des périodes auxquelles ils pourront être réalisés, la protection de zone à enjeux, les dimensions retenues pour les éoliennes…

- **Enfin de compenser** les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits : on parle alors de mesures compensatoires qui ont pour objectifs d'apporter une contrepartie aux impacts notables restants du projet.

GE, appuyé par les bureaux d'étude qui réalisent l'étude d'impact, va suivre ce processus ERC en comparant plusieurs projets possibles en nombre, taille et disposition d'éoliennes (qui seront appelés « variantes d'implantation »). Les variantes seront analysées au regard des contextes biologique, acoustique, humain, paysager, historiques et patrimoniaux établis lors des états initiaux.

Le processus suivi et ses conclusions seront présentés à la population qui pourra donner son avis dans le cadre d'une **concertation préalable** qui sera mise en place à la fin de l'année 2021.

Les retours du public issus de la concertation préalable seront intégrés aux choix définitifs qui seront fait pour le projet en amont de la demande **d'Autorisation Environnementale**.

PLANNING DU PROJET
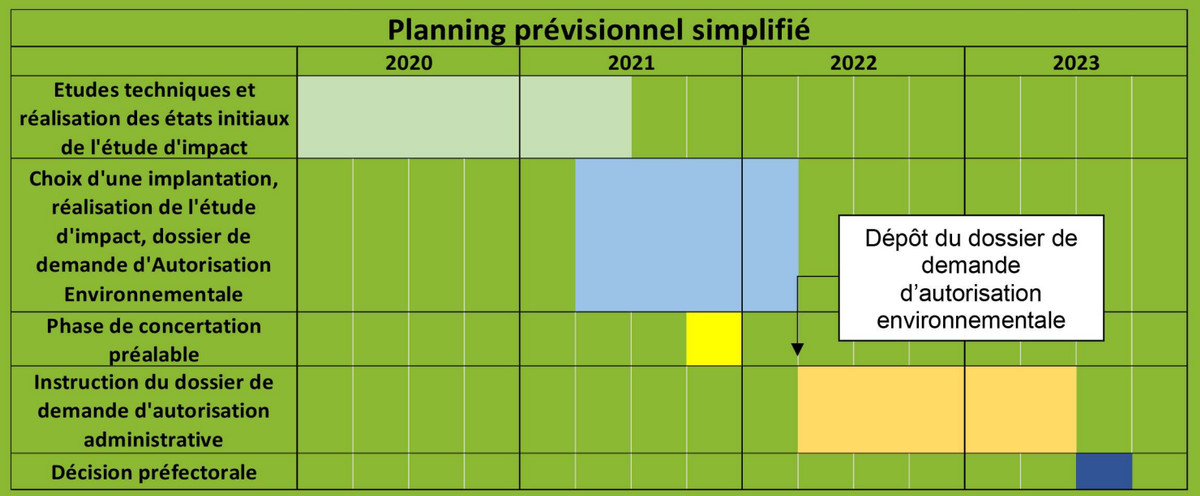
Les résultats des états initiaux se sont décalés à la fin du premier trimestre 2021 et les phases de choix de la variante d'implantation, de concertation préalable et de réalisation de l'étude d'impact vont se dérouler jusqu'à la fin de l'année 2021.